



15 Avenue Kennedy
49300 Cholet
Tél : 02 72 77 24 00

email : accueilsdeloisirs@choletagglomeration.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2022-2023

ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITÉ



**Accueils de loisirs
de Proximité**

ALSH Verger

2 ans ^{1/2} /11 ans

5 rue Mourmelon, école La Bourie

Tel : 06 08 67 17 70

SOMMAIRE

I - Le Projet éducatif de Cholet Animation Enfance

- A. Orientations générales
- B. Le Plan Mercredi
- C. Mesures et protocole sanitaires
- D. Les actions

II - L'ALSH de proximité du Verger

- A. Le fonctionnement
- B. Les locaux
- C. Les objectifs généraux et opérationnels

III - Une journée type

IV - Les outils d'évaluation

V - L'équipe d'animation

VI - Règles de sécurité, soins et hygiène

VII- Consignes en cas d'incendie et attentat

I - LE PROJET ÉDUCATIF DE CHOLET ANIMATION ENFANCE

" ...CHOLET ANIMATION ENFANCE a pour objet d'organiser et de promouvoir pour Cholet et sa région des loisirs à caractères sociaux, éducatifs et culturels, physiques et sportifs pour favoriser le plein épanouissement des personnes en priorité des enfants, des adolescents dans leur temps de loisirs et de vacances... "

Ce projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il est formalisé par ce document qui présente les objectifs et les modalités générales de fonctionnement de nos centres.

A. Orientations générales

- * Il est soucieux de garantir des loisirs et des vacances non seulement agréables mais utiles au développement personnel et social de l'enfant ainsi qu'à l'ouverture de ses connaissances vers le monde extérieur.
- * Il doit favoriser l'accueil des enfants issus de tous les milieux socioculturels par le respect des individus dans leurs différences et dans le respect des règles de vie communes aux accueils de loisirs.
- * Il permet l'accueil des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique sur nos accueils de loisirs.
- * Il offre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles. Par conséquent, il s'attache à associer les parents dans la réflexion et les évolutions de nos différents projets d'animation.
- * Il est préoccupé de mettre à disposition des moyens humains et matériels dans le respect des diverses réglementations.

Les propositions quant à la souplesse d'accueil ainsi qu'à la participation des enfants atteints d'un handicap physique ou psychologique devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités des structures pour un accueil optimum et sécurisé des enfants.

B . Le Plan Mercredi

La nouvelle organisation du temps scolaire à Cholet, avec une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018, permet de réinvestir le mercredi et de lui redonner une nouvelle place dans la semaine de l'enfant. La prise en compte de l'évaluation du précédent Projet Éducatif De Territoire (PEDT), le retour sur expériences, les nouveaux partenariats développés et la qualité des relations avec les familles sont autant d'éléments œuvrant pour un "nouveau" mercredi au cœur de la semaine de l'enfant.

La réflexion menée à l'occasion de cette nouvelle organisation a permis de réinterroger la place du mercredi et ainsi lui redonner tout son sens dans les différents projets des accueils de loisirs organisés par Cholet Animation Enfance.

Quatre axes ont été déclinés comme suit, et devront être notre socle commun en matière de projets.

AXE 1 – Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

AXE 2 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs en particulier des enfants en situation de handicap.

AXE 3 – Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants.

AXE 4 – Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvres, spectacles, expositions, tournois, etc...).

C. Mesures et protocole sanitaires

Au vu de la situation sanitaire, le service met en œuvre des procédures et protocoles permettant de respecter la sécurité et la santé de tous, tout en maintenant des conditions d'accueil les plus favorables à l'épanouissement des enfants.

D. Les actions proposées par Cholet Animation Enfance

Les accueils de loisirs Pleine nature

- Le centre maternel Nougatine pour les enfants de 2ans ½ à 6 ans,
- Le centre élémentaire Prim'vert pour les enfants de 7 à 12 ans.

Les accueils de loisirs de Proximité

- **Le centre Le Verger (pour les 2 ans ½ à 11ans),**
- Le centre du Puy Saint Bonnet (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Favreau (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Jean Monnet (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre La Girardière (pour les 2 ans ½ à 11ans)
- Le centre Bretagne (pour les 2 ans ½ à 11ans).

Les autres activités

- La Maison de la Nature

Cholet Animation Enfance compte ainsi une soixantaine de salariés permanents et plus de deux cents animateurs vacataires et autres intervenants sur les différentes structures.

II – L'ACCUEIL DE LOISIRS DU VERGER

A. Le fonctionnement

Périodes d'ouverture et fermeture :

Tous les mercredis des périodes scolaires et du lundi au vendredi lors des petites et grandes vacances scolaires (hors jours fériés). L'accueil sera fermé une semaine à Noël du lundi 26 au vendredi 30 décembre 2022 ainsi que du lundi 31 Juillet au vendredi 18 août 2023 inclus.

L'accueil du Verger accueille les enfants scolarisés de 2 ans ½ à 11 ans à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (matin ou après midi) avec un accueil garderie de 7 h 30 à 8 h 30 le matin et le soir de 17 h 30 à 18 h 30.

B. Les locaux

L'accueil des enfants s'effectue par le portail bleu à côté des modulaires (au-dessus de l'école).

Pour les 2 ans 1/2-6 ans : I

- Un espace avec coin dînette, garage, circuits et jeux extérieurs
- Une salle d'activités et de lecture
- Une salle de sieste
- Un bloc sanitaire attenant à la salle d'activités
- Une cour extérieure

Pour les 7-11 ans :

- La grande salle qui sert pour l'accueil des enfants, les jeux de société et les activités manuelles
- Une salle avec banquettes, tapis, coin lecture, poupées, garages et tableaux
- Une salle avec une table de ping-pong, baby foot, bricolages et autres matériels pour jeux extérieurs
- Un bloc sanitaire attenant à la grande salle
- Un coin cuisine avec évier (frigo, micro-onde...)
- Une cour extérieure

Les repas se prennent au restaurant de l'école de la Bourie.

C. Les objectifs généraux et opérationnels

Respecter le rythme de chaque enfant en différenciant bien les tranches d'âges

Pour les maternels : les enfants seront répartis entre un et trois groupes selon les effectifs.

Pour les élémentaires également en un et deux groupes selon les effectifs.

Chaque groupe aura des lieux de vie en commun tout en respectant le protocole sanitaire, mais également des endroits et des activités bien distincts et personnalisés.

Chaque groupe sera encadré par un ou plusieurs animateurs selon le nombre d'inscrits et la situation.

Chaque activité sera prévue en fonction des capacités et des demandes de l'enfant, en fonction de son âge et du protocole sanitaire.

Le déroulement de la journée prendra en compte l'âge des enfants et leur comportement (cf déroulement d'une journée type).

Accueillir l'enfant dans un espace aménagé et adapté à ses besoins

L'aménagement du centre doit permettre aux enfants d'avoir accès à des espaces adaptés à leur âge en termes de mobiliers et spécifiques à certaines activités.

Certains espaces seront autonomes (coin calme avec tapis, espaces activités, espaces de jeux de société ou jeux symboliques,...).

La mise en place d'activités permettra aux enfants de s'approprier certains espaces en les personnalisant.

La visite des locaux sera organisée pour les nouveaux inscrits.

Respecter l'enfant dans son individualité en lui proposant un choix multiple d'activités

Chaque animateur propose une ou deux activités par demi-journée selon un planning défini.

Il sera mis en place des espaces autonomes pour les plus grands.

Certaines activités pourront être en autonomie avec des règles de fonctionnement définies à l'avance.

Des activités variées seront proposées pour que chaque enfant puisse y trouver un intérêt personnel (sportives, culturelles, manuelles,...)

Un planning d'activités sera rédigé pour chaque période et mis en ligne sur le site de la Ville de Cholet.

Créer une dynamique de groupe pour que chaque individualité s'intègre dans des projets collectifs

Des temps d'animation collectifs sans contact seront prévus : jeux sportifs adaptés, chants, grands jeux...

La journée ou l'après-midi commence toujours par un temps collectif adapté ce qui permet déjà de vérifier les enfants présents, de mesurer l'ambiance du groupe et ensuite de pouvoir présenter les activités.

Certains projets peuvent avoir une finalité individuelle (fabrication d'un objet personnel) ou collectives (spectacle de danse, film d'animation...).

Des temps de parole seront proposés aux enfants pour qu'ils puissent être moteurs dans la mise en place de projets.

L'enfant doit pouvoir être acteur de ses loisirs, il est donc important qu'il puisse s'exprimer sur ce qu'il a vécu et sur ce qu'il souhaite. L'animateur propose des temps d'animation ludique (la balance, la boîte à idées...) pour que chaque enfant puisse donner son avis.

L'animateur devra tenir compte de ces remarques dans l'organisation des activités.

Sur le centre du Verger, nous privilégions les grands jeux adaptés et en plein air pour pouvoir développer l'imaginaire, l'esprit d'équipe et la stratégie.

Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne du centre

En début de rentrée de septembre, les enfants et les animateurs rédigeront des règles de vie afin que chaque enfant connaisse ses droits et ses devoirs au sein du centre.

Ces règles seront énoncées, écrites de façon à pouvoir s'y référer facilement.

L'animateur devra les expliquer chaque début de semaine pour les nouveaux enfants.

Au vu des mesures actuelles, l'enfant devra être responsabilisé dans la gestion de ses affaires dans l'espace qui lui est dédié.

Des moments de valorisation de certaines actions seront proposés (exposition de leur création, panneaux photos..).

Proposer des activités sur l'extérieur afin de faire découvrir un nouvel environnement à chacun

Les espaces extérieurs situés à proximité du centre seront utilisés : le Parc du Verger, les terrains de foot et basket derrière l'école, les espaces proches de l'étang du Bois Régnier...

Impliquer les parents sur la vie du centre

Le projet pédagogique et les programmes d'activités seront affichés.

Les différentes plaquettes seront mises à disposition.

Un panneau d'information sur les infos de la semaine est positionné chez les élémentaires et chez les maternels.

Lors du départ, faire en sorte qu'un animateur de chaque groupe soit présent et puisse échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

Des moments conviviaux seront organisés : un goûter famille sera mis en place pour échanger avec l'entourage, des temps de présentation de projet,...

Réaliser le projet annuel 2022/2023

L'équipe d'animation du Verger souhaite proposer une thématique pédagogique particulière. Nous avons pour objectif de faire apprendre aux enfants l'aide à la personne, le bénévolat, l'entraide,,, pour mettre des projets en lien avec eux (intervention, collecte,,,). Le projet sera intitulé « Tous en cœur »

Nous avons également un deuxième projet concernant les droits de l'enfants qui sera autour du « Harcelement »

La finalité de ce projet sera présentée lors du goûter famille prévu le mercredi 5 juillet 2023.

Sous condition du respect et de l'évolution du protocole sanitaire, ce projet pourra être reconduit en fonction des directives.

III – UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE

| | |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7 h 30-9 h | Accueil échelonné des enfants inscrits en garderie dans les différentes salles de motricité coté maternel et élémentaire. |
| 9 h-9 h 30 | Rassemblement dans leur salle attitrée et vérification des présences. |
| 9 h 30-10 h | Temps collectifs adaptés (jeux, chants,...). Présentation des activités. |
| 10 h-11 h 45 | Chaque animateur part avec son groupe pour son activité, changement d'activités quand c'est nécessaire Temps libre avant le repas. |
| 11 h 45-12 h | Rassemblement des enfants |
| 12 h-13 h 15 | Temps du repas Les animateurs déjeunent à table avec les enfants. |
| 13 h 15 | Temps de sieste pour les petits avec la présence d'un animateur dans le dortoir. Accueil des enfants inscrits en ½ journée. |
| 13 h 15-14 h | Temps calme pour les autres. |
| 14 h-14 h 15 | Rassemblement des enfants et vérification des présences. Temps collectifs adaptés (jeux, chants...). Présentation des activités. |
| 14 h 15-15 h 45 | Chaque animateur part avec son groupe pour son activité, changement d'activités quand c'est nécessaire. |
| 15 h 45-16 h | Temps libre, passage aux toilettes avant le goûter, rangement des activités |
| 16 h- 16 h 45 | Goûter. |
| 16 h 45-17 h | Temps libre, jeux extérieurs avec un animateur ou activités dans sa salle |
| 17 h-18 h 30 | Positionnement des animateurs aux portails - Départ des enfants. |

IV – LES OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation des moyens mis en œuvre par l'équipe d'animation pour atteindre les objectifs fixés se fait régulièrement au cours de réunions hebdomadaires.

L'analyse est basée sur les retours exposés par les animateurs en rapport aux difficultés rencontrées dans l'organisation générale (répercussion sur la vie quotidienne) et aux réactions des enfants. (répercussion sur la vie collective).

Les différents points abordés seront alors :

- L'adaptation des locaux
- Répartition des animateurs sur les postes
- Échanges de pratiques
- Projets d'activités, plannings, besoins en matériel
- Retour sur les rythmes individuels des enfants
- Évolution de l'autonomie de l'enfant.

Il semble nécessaire aussi d'évaluer nos actions auprès des parents et des enfants sur des temps d'échanges qui peuvent être organisés lors des journées de centre.

V – L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le directeur - son rôle

La direction du centre est assurée par Yann AUDOUARD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions Directeur)

Le directeur doit être formateur pour son équipe d'animation.

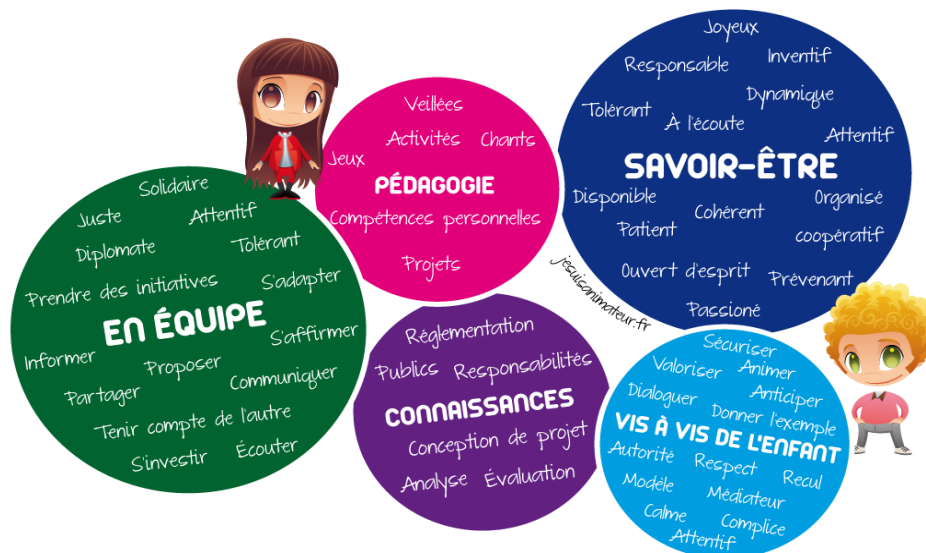
Le directeur doit favoriser une bonne communication au sein de l'équipe.

Le directeur est garante de la sécurité.

Il tient également le rôle de l'animateur.

Les animateurs et leurs rôles :

| Pour les 2 ans ^{1/2} – 6 ans | Pour les 7 – 11 ans |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| DAVID Aurélie (BAFA) EL MANAA Zineb (BAFA) | PECQUERY Laura (CAP Petite enfance) |
| Les équipes sont complétées par des animateurs diplômés pendant les vacances scolaires ou en fonction des effectifs | |



Quelques points importants :

L'animateur doit travailler dans le respect et la conduite du projet pédagogique.

L'accueil de l'enfant doit passer également par un accueil et lien avec la famille.

Lors des temps communs avec les autres ALSH de Proximité, l'animateur n'est plus seulement responsable et animateur des enfants de son groupe mais doit aussi se préoccuper de tous les enfants présents.

L'animateur s'implique dans les réunions et prépare ses animations à l'avance.

L'animateur doit anticiper le rangement des salles et du matériel et s'y tenir.

➤ *Auprès des enfants :*

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs attentes.

Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

Il respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

➤ *Avec ses collègues :*

Il respecte ses collègues.

Il sait travailler en équipe, il sait écouter l'autre et il sait donner les informations.

Il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

➤ *Avec les parents :*

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Il prend contact avec les parents si besoin.

➤ *Le personnel de restauration et d'entretien:*

Il est chargé de l'organisation des repas avec notre partenaire la SODEXO qui prépare et livre les repas en système de liaison froide pour l'ensemble des personnes (enfants et équipe d'animation) présents sur le centre.

Il assure le suivi qualitatif en relation avec le prestataire et la direction.

Il organise et participe au service et à l'entretien de la cuisine et des réfectoires.

Il veille à la propreté des sanitaires et des locaux qui accueillent les enfants en assurant l'entretien des espaces.

VI - RÈGLES DE SÉCURITÉ, SOINS ET HYGIÈNE SUR LE CENTRE

Taux d'encadrement :

- Durant les vacances scolaires : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans.
- Durant les mercredis scolaires : un animateur pour 10 maternels et un animateur pour 14 élémentaires.

Règles alimentaires :

La prise de température du réfrigérateur sera relevée deux fois dans la journée (matin et après-midi) et notée prévue à cet effet.

Le centre devra être maintenu en état de propreté : un agent d'entretien se chargera de cette mission chaque jour d'ouverture.

Lors des journées pique-nique, l'organisateur se charge de gérer et prévoir les repas des enfants afin de maintenir la chaîne du froid (menus consultables sur le site de Cholet Animation Enfance).

L'infirmerie :

Le local infirmerie est situé dans le bureau de la directrice. Les enfants ne peuvent y accéder sans animateur.

Chaque animateur a le devoir de s'assurer de la bonne santé de l'enfant. En cas de blessure :

- avant tout soin, lire la fiche sanitaire de l'enfant et prendre note des recommandations particulières,
- port de gants obligatoire lors des soins,
- signaler ce qui dépasse la simple égratignure à la direction et à la famille,
- pour une blessure plus importante (nécessitant vigilance et soins de la part des parents), l'animateur doit prévenir et expliquer les soins à la directrice qui ont été apportés à l'enfant.

Aucun médicament ne doit être donné à l'enfant. Il n'y en aura pas dans la pharmacie. Dans le cas de traitement, un animateur référent et un seul, sera chargé de l'enfant afin de suivre correctement les consignes de l'ordonnance.

L'hygiène :

C'est un point sur lequel l'équipe d'encadrement, animateurs de jeunes enfants, doit être particulièrement vigilant.

Ainsi, l'animateur doit pouvoir se montrer disponible auprès de chaque enfant lors de moments tels que le lavage des mains, lorsque l'enfant va aux toilettes, etc...

Il s'agit alors de vérifier que l'enfant se rince bien et s'essuie convenablement, tout en lui laissant une part d'autonomie. C'est aussi l'occasion de voir si l'enfant a besoin de se confier ou pas. (Un jeune enfant ne demandera pas forcément la présence de l'animateur, il s'agit de se rendre disponible afin de voir s'il a besoin de se confier.)

Chacun devra veiller à une bonne hygiène des enfants et des locaux via le protocole sanitaire en vigueur :

- se laver les mains en arrivant au centre, avant et après chaque activité, avant et après chaque repas ou goûter.
- avoir à disposition des serviettes en papier lors des repas.
- avoir des essuie-mains papier dans les sanitaires.
- entretenir les locaux, ranger le matériel utilisé à l'endroit même où il a été emprunté (pharmacie, réserve, lieu de vie...).
- veiller à ce que les enfants rentrent correctement vêtus et relativement propres chez eux (blouse pour la peinture, change en cas "d'accident" chez les plus petits,...).
- nettoyer et désinfecter correctement les tables ou autres supports qui furent utilisés lors de l'activité.

VII – CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE OU D'ATTENTATS

La mise en sécurité du personnel et du public est prioritaire sur la sauvegarde des biens.
La réussite d'une bonne évacuation repose essentiellement sur trois principes de base :

- Une évacuation ne s'improvise pas mais doit être minutieusement orchestrée.
- Le strict respect des consignes d'évacuation.
- Ne pas paniquer afin de ne pas perdre ses moyens et de ne pas affoler les enfants et le personnel.

Ne pas confondre vitesse et précipitation : la panique et la précipitation sont des facteurs qui à eux seuls peuvent causer plus de perte humaine que l'incendie lui-même !

Comment donner l'alerte en cas d'incendie ?

Il suffit d'appuyer sur le boîtier incendie prévu à cet effet qui est le plus proche. L'alarme générale est alors activée. L'évacuation peut avoir lieu.

Les clés pour le ré-enclenchement sont dans le bureau de la directrice 2^e tiroir et pour le restaurant scolaire au-dessus des boîtiers.

Lorsque vous entendez le message d'alarme générale il convient de :

1. Cesser immédiatement toutes activités en cours,
2. Rôles : la directrice est " serre-file " – les animateurs référents sont " guides-files ",
3. Le "serre-file " éteindra tous les appareils électriques, sous tension, sur le lieu de travail, et si possible, sur le chemin des issues de secours et il fermera toutes les portes et les fenêtres,
4. Les " guides-files ", munis de leurs listings, évacueront les lieux « sans paniquer » en fermant les portes derrière eux. Utiliser le chemin le plus court pour atteindre les issues de secours,
5. Le " serre-file " s'assurera qu'il ne reste plus personne à l'intérieur,
6. Ne jamais faire demi-tour,
7. Respecter à la lettre les instructions que vous ont été données lors des exercices et sur les consignes d'évacuation (inscrites dans chaque local) et la direction,
8. Rejoindre le point de ralliement.

Lorsque tous les enfants sont regroupés : Les guides files vérifieront que tous les enfants sont bien présents et les rassureront.

Pour les 2 ans^{1/2}/6 ans :
École de la Bourie: sur le parking près des bâtiments maternel

Pour les 7/11 ans :
École de la Bourie : sur le parking près du restaurant scolaire.

Plan attentat : cf protocole